

LAÏCITÉ

COMPTE-RENDU SUR LA LAÏCITÉ

-

ENTRETIEN AVEC ANTOINE ALTIERI

PRÉPARÉ PAR

Marie Monet

Pierre Magdelenne

Association des Anciens Maires de
la Loire (AAML)



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous



CONTEXTE D'ÉTUDE

Dans le cadre d'une étude sur le principe de la laïcité que nous menons au sein de l'Association des Anciens Maires de la Loire (AAML), en tant que service civique, nous sommes amenés à étudier la laïcité sous divers aspects. Pour mieux comprendre ce principe républicain, nous avons décidé d'aller interviewer différentes personnalités, issues de différents horizons, ayant un lien singulier avec ce principe. C'est à ce titre que nous avons pu dialoguer avec Antoine Altieri, prêtre sur le diocèse de Périgueux, au sein de la paroisse de Savignac-Lédrier. Il est docteur en philosophie et étudie l'articulation Théologie / Phénoménologie. Cette rencontre a pour but de mieux comprendre les liens entre la laïcité et le culte catholique, mais également de mettre en avant les propos qui ont eu lieu dans le livret de la laïcité.

UN PARCOURS UNIVERSITAIRE ET RELIGIEUX

M. Altieri a suivi des études de philosophie à l'université. À la suite de son parcours universitaire, il a suivi le séminaire, qui est le lieu de formation des futurs prêtres de l'Église catholique. Dans ces fonctions de prêtre, il a connu différentes paroisses en France, notamment en Île-de-France et en Dordogne. Il n'est pas rare que les prêtres connaissent différentes affectations, en changeant de paroisses, voire de diocèses, durant leur vie de religieux. Cela permet d'acquérir de l'expérience, surtout dans les premières années. Il peut arriver que certains prêtres se déplacent peu dans leur vie de prêtre, en restant un grand nombre d'années dans une même paroisse. Il se trouve aujourd'hui en Dordogne et s'occupe d'une paroisse composée de 38 communes. En tant que docteur en philosophie, il a écrit différents ouvrages. Cet attrait est lié selon lui à sa vocation et aux questions religieuses : « *On ne peut pas interroger la vérité de l'amour sans avoir l'amour de la vérité* ».

LA LAÏCITÉ DANS L'EGLISE

La laïcité française est fortement liée au catholicisme par ses fondements, nous explique M. Altieri. Il cite cette phrase de Jésus dans la Bible : « *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu* ».

Ici, une figure religieuse évoque la différence entre les affaires religieuses et les affaires publiques : elles doivent être séparées, ce qui est un des fondements de la laïcité française. Il estime également que, bien qu'il ne puisse connaître l'avis de tous, la grande majorité de l'Église catholique n'a aucun souci avec la laïcité. Il existe toujours des personnes rejetant ce principe, mais cela n'est pas propre à l'Église catholique. Cela existe dans d'autres institutions dans la société. La raison à cela est que, pour M. Altieri, la laïcité aujourd'hui coule de source. Elle va de soi et n'a que peu de contestations au sein de l'Église. Il définit la laïcité sous le prisme de la liberté de culte et de conscience, auquel il faut ajouter la séparation des pouvoirs religieux et politiques.

UNE VIE PAROISSIALE

La laïcité est présente au quotidien dans la vie d'une paroisse, même si le principe en lui-même n'est pas directement abordé dans les discussions au quotidien. Les membres de sa paroisse, et même plus généralement, adhèrent au principe de la laïcité. La paroisse de M. Altieri se trouve en milieu rural et vit avec des traditions catholiques communes dans les campagnes. Des pans de rites catholiques rythment encore la vie rurale. Il prend l'exemple du baptême qui reste aujourd'hui pratiqué : il n'est pas rare que les enfants soient baptisés, et ce alors que les parents peuvent ne pas être croyants ou ne pas être des assidus pratiquants. Mais ces traditions religieuses tendent de plus en plus à s'effacer. La vie paroissiale entre les territoires urbains et ruraux peut être différente. Elle connaît des dynamiques différentes, mais elles restent liées entre elles par la religion.

UNE INTÉGRATION DANS LA VIE D'UN TERRITOIRE

Au-delà de la communauté catholique, la paroisse vit avec les acteurs qui composent le territoire. L'Église catholique maintient des relations régulières avec les pouvoirs publics. Ces relations se font à toutes les échelles, y compris à l'échelle paroissiale. M. Altieri discute avec les élus locaux de sa paroisse. Ce type de relation permet d'une part de maintenir un dialogue, mais aussi de veiller à la sécurité de la liberté religieuse pour les citoyens. Il arrive que les maires invitent des représentants de l'Église lors de commémorations et inversement. Lors de ces invitations mutuelles, les élus et représentants religieux représentent certes leurs fonctions respectives, mais restent aussi des citoyens comme les autres. Cependant, des désaccords existent et peuvent entacher temporairement les relations déjà établies. L'exemple le plus marquant pour lui a été la mise en place d'un chemin de croix (symboliquement catholique).

Mais plusieurs plaintes se sont élevées contre ce projet, ce qui a finalement conduit à son abandon. Les relations interreligieuses retranscrivent aussi la vie d'un territoire. L'Église catholique maintient des relations avec les autres cultes. M. Altieri entretient des relations avec des communautés musulmanes, protestantes et bouddhistes. Il n'existe pas de communautés juives près de sa paroisse. L'entente y est bonne, même si les rapports ne sont pas réguliers.

LA PLACE DE LA RELIGION DANS LA SOCIÉTÉ

M. Altieri s'interroge sur la question de la place de la religion catholique en France. En 2023, un rapport estime que seuls 84 hommes ont subi l'ordination, soit moins d'un par département. L'ordination se caractérise par une célébration liturgique où un prêtre reçoit un sacrement, appelé « *sacrement de l'ordre* », permettant d'obtenir le statut de prêtre et de pouvoir exercer des fonctions religieuses. Nous pouvons constater une diminution du nombre de fidèles dans certaines paroisses. La religion attire beaucoup moins les jeunes générations, notamment en milieu rural. M. Altieri remarque néanmoins, au sein de sa paroisse, une stabilisation du nombre de fidèles, avec l'année passée, la réalisation de quatre baptêmes pour adultes. La place de la religion dans la société a tant évolué, et nous pousse à nous interroger sur la place de celle-ci entre la sphère privée et publique des individus.

LES SERVICES D'AUMÔNERIES

Il existe en France des services d'aumôneries, dans différents types d'établissements, comme les hôpitaux, les écoles, les prisons et dans l'institution militaire. Ces services sont ouverts à toutes les religions, et permettent aux croyants qui ne peuvent se rendre dans leur lieu de culte d'avoir accès à une aumônerie. Ces services rentrent dans le cadre de l'application de la loi de 1905, afin de garantir la liberté religieuse. Ce point méconnu mérite que l'on le mette en avant.

LA VIE RELIGIEUSE ET CIVILE

Les représentants religieux, comme les prêtres, peuvent exercer différentes professions, en plus de leurs missions religieuses. Chaque membre de l'Église reste un citoyen comme un autre. La multiplication des fonctions et professions peut être difficile à concilier et montre toute la diversité des parcours de vies, même quand l'on est un représentant religieux. Un prêtre peut par exemple servir dans un service d'aumônerie et avoir une activité professionnelle ou personnelle en dehors de ces activités religieuses.

DEVOIR DE RÉSERVE, JUSQU'À QUEL POINT ?

La laïcité implique un devoir de réserve pour de nombreuses professions. Concernant la neutralité des élus, qui pour rappel ne dispose pas de devoir de neutralité, la question peut se poser. Un élu reste un citoyen comme un autre, et dispose des mêmes droits que tout le monde. Il faut distinguer, pour chaque situation, les fonctions d'élus, de citoyens et de croyants de la personne. Sur l'aspect de la neutralité des élus, sur leur temps de fonction, peut être réfléchi, tout comme le fait du droit à l'expression religieuse sur son temps d'élu. Les deux points de vue sont intéressants et méritent que l'on y apporte une réflexion approfondie. Concernant la manière dont est traité un avis par un représentant religieux, sur un sujet de société par exemple, les mêmes interrogations peuvent se poser. Le fait que l'on soit croyant ne nous empêche pas d'être un citoyen.

La religion n'empêche pas de participer à la vie publique et démocratique. Le fait de faire taire des idées, parce que l'on est un religieux, est contraire à ce que représente la laïcité. Les avis religieux doivent ainsi pouvoir s'exprimer tant qu'ils ne tombent pas dans l'extrémisme. Le fait de débattre et de dialoguer est une bonne chose. Les pouvoirs publics ont tout à fait le droit de refuser de suivre ces avis, mais pour M. Altieri, ces voix doivent être entendues. Toutefois, il exprime son malaise lors de certaines manifestations, comme des prières en pleine rue. Pour lui, il s'agit d'une manière d'imposer sa religion à la vue de tous, et ce n'est pas une manière dont il la voit. Il évoque également son propre devoir de réserve en tant que prêtre. Si, en tant que citoyen et chrétien, il veut pouvoir s'exprimer, il applique ce devoir de réserve dans ses fonctions de prêtre.

LA LAÏCITÉ D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Pour M. Altieri, la laïcité consiste essentiellement en le fait de pouvoir vivre sa religion de manière apaisée et tranquille. Pour lui, la laïcité signifie avant tout le débat : échanger les points de vue, discuter en écoutant l'autre. Il nous explique que dans un véritable débat, on ne cherche pas à défendre son idée, mais on tend à aller dans le sens de l'autre, à porter son avis plutôt que le sien. Il insiste d'ailleurs sur le fait qu'il ne faut pas être aveugle quant aux fautes des religions. Chaque religion doit s'interroger, mais cela ne signifie pas qu'elles doivent disparaître ou être réduites au silence. Bien qu'il faille privilégier le débat, chercher uniquement le consensus peut être dangereux. Il faut avoir un minimum de valeurs sur lesquelles on ne peut transiger et que nous devons défendre. En effet, il explique que quand il est question de justice, d'empathie, d'aides envers ceux qui en ont besoin, il faut se battre. Dans ce contexte, il estime qu'une bonne laïcité ne peut exister sans justice sociale. Nous sommes tous réunis par ce fond commun de valeurs appelé « *devoir de conscience* », peu importe notre croyance ou notre absence de croyance : celles-ci n'ont aucune importance si une personne cherche réellement à aider l'autre et à combattre l'injustice. Une future laïcité ne pourrait donc exister que grâce à la justice sociale et au débat.